

Charte LGBTQIA+
Université Bordeaux Montaigne

Préambule :

Notre université s'est toujours attachée à défendre des valeurs laïques, républicaines, humanistes et éthiques. Dans ce cadre, en tant que service public, elle se doit de tenir compte des changements et des évolutions culturelles de notre société d'une part, et d'autre part, doit adapter ses pratiques et fonctionnements pour une meilleure prise en compte des situations liées aux orientations sexuelles et aux identités de genre. Cela vaut pour toute la communauté universitaire, étudiants et personnels.

En accord avec ses principes et valeurs éthiques en matière d'égalité et de lutte contre toutes les formes de haine et de discriminations, notamment à l'encontre des personnes LGBTQIA+¹, notre établissement se doit de mener une politique active en matière de prévention et de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

Cette charte est l'occasion d'inscrire pleinement et concrètement notre engagement en faveur d'une meilleure inclusion des personnes LGBTQIA+.

À travers cette charte, notre établissement signifie sa volonté de mettre tout en œuvre pour accompagner les personnes LGBTQIA+.

*

1. Le campus au quotidien :

Notre établissement vise à instaurer un environnement serein, tranquille et sécurisé, et souhaite combattre activement toutes les manifestations hostiles à l'encontre des personnes LGBTQIA+. Les injures, agressions, comportements d'intimidation et toutes autres formes d'attitudes discriminantes délibérées liées à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle, n'ont pas lieu d'être sur notre campus, et l'établissement mettra tout en œuvre, dans la mesure de ses moyens, pour les faire cesser, et le cas échéant, les sanctionner, notamment à travers la cellule de signalements.

Dans la continuité de ce principe, nos instances décisionnaires, les services, le corps des personnels, mais aussi les associations étudiantes se doivent d'être exemplaires et de ne pas permettre en leur sein des comportements inappropriés. Il importe à chaque service, à chaque composante, à chaque département, à chaque personne, de veiller à ce qu'aucune attitude, qu'aucune décision ne relève d'une forme de discrimination.

Ainsi, il est important que chacun respecte les pronoms et les prénoms d'usage demandés. Notre université portera également une attention particulière à la mixité et non-mixité de ses espaces.

2. Respect et défense des droits des personnes LGBTQIA+ :

¹ LGBTQIA+ signifie Lesbienne Gay Bisexuel Transgenre Queer Intersexe Asexuel, le + désigne toutes les autres identités.

Pour des raisons de lisibilité, ce texte ne fait pas usage de l'écriture inclusive et utilise une écriture la plus épiciène possible pour représenter l'ensemble des personnes.

Nous nous engageons à soutenir toutes les personnes victimes de propos ou d'actes discriminatoires, et notamment à agir de manière concertée avec les instances représentatives du personnel.

Nous nous engageons à intégrer très clairement le critère LGBTQIA+ dans notre dispositif d'écoute et de signalements.

3. Vie administrative et pédagogique :

Notre université se fixe comme une priorité d'inscrire la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations au sein de l'ensemble de ses services, et en particulier au sein de sa politique des ressources humaines.

Ainsi, notre établissement vise à poursuivre l'adaptation des formulaires administratifs, notamment en facilitant l'utilisation du prénom d'usage et de la civilité pour les personnes en transition dans les documents administratifs.

Il s'agit aussi de s'assurer que les règles, les fonctionnements et les procédures internes ne portent pas atteinte à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle des personnes, et qu'ils respectent la confidentialité des informations relatives à l'identité de genre.

Toutes les personnes, quelles que soient leurs identités de genre ou leurs orientations sexuelles, doivent pouvoir bénéficier des dispositifs accordés par notre établissement en matière de parentalité et de conjugalité, si elles sont concernées.

4. Sensibilisation et formation :

Notre établissement s'engage à promouvoir un plan de formation et de sensibilisation adapté. Ainsi, le plus grand nombre possible de personnes, notamment celles impliquées dans le recrutement, la formation, la gestion des carrières, l'accueil, les activités sportives et culturelles, pourront être sensibilisées et formées aux enjeux de la lutte contre les discriminations. Cette charte vise également à encourager l'organisation d'événements sur cette thématique, ainsi qu'à promouvoir la recherche dans ce domaine.

De même, des modules de prévention et de sensibilisation pour la communauté étudiante et le personnel pourront être mis en place, et l'université encouragera toutes les initiatives et actions allant dans cette direction.

5. Communication :

L'université rendra publiques toutes ses actions et ses engagements LGBTQIA+ et proposera un bilan annuel des conditions de mise en œuvre de cette Charte, notamment du travail réalisé en matière de formation et de prévention. Il s'agit ainsi de rendre compte et de mesurer les avancées en matière de lutte contre les discriminations.

Pour des raisons de lisibilité, ce texte ne fait pas usage de l'écriture inclusive et utilise une écriture la plus épiciène possible pour représenter l'ensemble des personnes.

L'université s'engage également, à travers ses dispositifs de communication et d'information ainsi que ses documents internes, à rappeler son attachement à la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Notre établissement aura à cœur, vis-à-vis de la société civile, de nos partenaires et au sein de notre territoire régional, de promouvoir son implication, ses bonnes pratiques et ses engagements LGBTQIA+.